

SERVICES aux ÉTUDIANTS



L'équipe des Services aux étudiants de l'ÉTS vous souhaite la bienvenue!

Bonjour,

Félicitations pour votre admission à l'ÉTS, nous serons heureux de vous compter parmi nous prochainement. Pour concrétiser votre projet d'études, vous devez entreprendre une série de démarches en ce qui concerne l'immigration. Celles-ci peuvent prendre plusieurs mois, donc commencer **dès maintenant!**

Le seul document officiel émis par l'ÉTS est votre lettre d'admission. Celle-ci contient toutes les informations nécessaires pour entreprendre vos démarches d'immigration :

- **Numéro établissement d'enseignement désigné (EED) :** EEDO19359201210
- **Durée de vos études :** La durée ou la session de début et de fin est indiquée sur votre lettre d'admission. Consultez le [calendrier universitaire](#) pour connaître les dates de début et de fin de session. Notez qu'il y a 3 sessions régulières par année.
- **Droits de scolarité :** Ceux-ci ne sont pas mentionnés sur la lettre d'admission, et l'ÉTS ne produit pas de document officiel en ce sens. Référez l'immigration et vous-même à notre [site web](#) pour avoir une approximation des droits de scolarité annuels.

Il est important de prendre le temps de lire ce document avec attention. Vous trouverez l'information exhaustive sur notre **site web ÉTS – Immigration**. Vous pouvez également joindre notre groupe **Facebook des étudiants internationaux**. Finalement, si vous ne trouvez pas les réponses que vous cherchez, communiquez avec une **conseillère aux étudiants internationaux**.

[Consultez notre site web](#)

[Joindre notre Groupe Facebook](#)

[Communiquez avec une conseillère](#)

Index

Procédure – Obtenir vos documents officiels pour étudier au Québec

- [Passeport](#)
- [CAQ](#)
- [Permis d'études](#)
- [Permis de travail stage COOP](#)
- [Données biométriques et examen médical](#)
- [Visa de résidence temporaire OU autorisation de voyage](#)
- [Billets d'avion - Quand arriver?](#)
- [Report d'admission](#)

Procédure

Obtenir vos documents officiels pour étudier au Québec

Pour poursuivre des études au Québec pour [plus de 6 mois](#), l'ensemble des étudiantes et étudiants n'ayant pas la citoyenneté ou le statut de résident permanent au Canada doivent obtenir l'autorisation du gouvernement québécois (niveau provincial) et du gouvernement canadien (niveau fédéral) en obtenant un CAQ et un permis d'études, en plus d'obtenir un visa ou une autorisation de voyage électronique pour rentrer sur le territoire.

1. Avoir un passeport valide

La validité d'un permis d'études canadien ne dépassera pas la date d'expiration de votre passeport. Si celui-ci vient à échéance dans la prochaine année, vérifiez si vous pouvez le renouveler avant de faire la demande de vos documents d'immigration, à défaut de quoi vous devrez entreprendre le renouvellement de tous ces mêmes documents au cours de vos études. Cela implique notamment de payer de nouveau l'ensemble des frais.

Attention- Vous pouvez commencer votre démarche de demande de CAQ même si vous devez renouveler votre passeport. Faire ces deux démarches en parallèle peut vous faire gagner du temps.

2. Demander un Certificat d'acceptation du Québec (CAQ)

L'ensemble des étudiantes et étudiants internationaux (sauf programmes de moins de 6 mois) doivent obtenir un CAQ auprès du [Ministère de l'Immigration, de la Francisation et Intégration](#) (MIFI) pour étudier au Québec. Cette démarche doit être entreprise DÈS la réception de la lettre d'admission. Le CAQ est un document délivré en fonction de la durée normale de votre programme d'études, et pour un seul cycle d'études (le cycle est clairement indiqué dans votre lettre d'admission).

Baccalauréat = 1^{er} cycle / Maîtrise et de DESS = 2^e cycle / Doctorat = 3^e cycle

ATTENTION : Si vous avez obtenu un CAQ débutant à la session d'automne et que vous reportez votre arrivée à la session d'hiver suivante, vous n'avez pas à présenter une nouvelle demande de sélection temporaire pour études. Dans toute autre situation de report, vous devrez obtenir un nouveau CAQ pour études ([source](#)).

[Formulaire de demande de CAQ](#)

Démarches en bref	Délai de traitement Minimum 1 mois après avoir reçu vos documents
<ul style="list-style-type: none">▪ Faire la demande et payer les frais de traitement en ligne.▪ Suivre l'aide-mémoire et rassembler les documents demandés.▪ Imprimer, signer et dater les formulaires.▪ Signer et dater les documents.▪ Garder une copie ou une numérisation du dossier complet.▪ Déposer vos documents en ligne par le système Arrima.	Coût 116 \$ CA

Si votre CAQ est approuvé, vous recevrez une confirmation électronique dans votre dossier en ligne. L'original vous sera envoyé par la poste. S'il se perd ou s'il y a une erreur dans l'adresse, vous pourrez facilement demander un duplicata une fois à Montréal.

Si votre dossier est incomplet, vous recevrez d'abord une intention de refus. Les délais de traitement seront alors plus longs. Le cas échéant, communiquez avec nous immédiatement : etudiantsetrangers@etsmtl.ca

3. Demander un permis d'études

L'ensemble des étudiantes et étudiants internationaux (sauf programmes de moins de 6 mois) doivent obtenir un permis d'études auprès d'[Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada](#) (IRCC) pour étudier au Canada. Cette démarche doit être entreprise DÈS réception de la lettre d'approbation du CAQ ([source](#)). Si vous faites une demande dans le cadre du volet direct pour les études, contactez accueilbdr@etsmtl.ca pour le paiement des frais de scolarité.

Formulaire de demande de permis d'études

Démarches, en bref	Délais de traitement
<ul style="list-style-type: none">Faire une demande en ligne avec le service MonCiC (recommandé!) OU faire une demande papier, envoyer par courrier recommandé ou déposer en personne au centre de réception des demandes de visa (CRDV) de votre région.Rassembler tous les documents	Varie selon votre pays d'origine, vérifiez en ligne!
	Coût 150 \$ CA

Attention - Les taux de refus pour le permis d'études sont élevés pour certains pays. Assurez-vous de soumettre un dossier complet et des preuves financières suffisantes (selon le pays). Consultez notre [site web](#) pour plus de détails et pour trouver un exemple de [lettre explicative](#). Si votre demande est refusée, vous devrez recommencer le processus, avec des documents justificatifs additionnels.

Si votre demande de permis d'études est approuvée, vous recevrez une lettre d'introduction de la part de votre ambassade. Ce document devra être conservé avec soin, et vous devrez le remettre aux agents des services frontaliers lors de votre arrivée au Canada.

3.1 Demander un permis de travail stage COOP

L'expérience professionnelle fait partie intégrante d'un certain nombre de programmes à l'ÉTS. Tous les étudiants au baccalauréat doivent réussir [trois stages rémunérés](#). Certains étudiants à la maîtrise - projet auront aussi l'occasion de faire un stage industriel au cours de leur programme. [Plus de détails sur les stages](#).

En tant qu'étudiant international, vous devrez obligatoirement obtenir un permis de travail stage COOP (PTSC) auprès d'IRCC si vous souhaitez réaliser un stage.

Démarches, en bref	Délais de traitement
<ul style="list-style-type: none">Dans votre demande de permis d'études en ligne, répondez « oui » lorsque IRCC vous demande si l'expérience de travail fait partie intégrante de votre programme d'études au Canada. Dans les documents justificatifs :<ul style="list-style-type: none">Téléchargez de nouveau votre lettre d'admission	Même délai que le permis d'études
	Coût Sans frais

Si vous avez omis de demander le PTSC lors de votre demande de permis d'études, vous pourrez le demander en ligne, une fois sur le territoire canadien. Vous trouverez la procédure complète au [lien suivant](#).

ATTENTION : Il arrive que l'agent frontalier oublie de remettre le PTSC à l'arrivée. N'hésitez pas à le demander explicitement lors de votre passage à la douane canadienne.

4. Fournir ses données biométriques / passer un examen médical

La quasi-totalité des étudiantes et étudiants internationaux, sauf ceux en provenance des États-Unis et certaines exceptions, devra fournir leurs [données biométriques](#) (photos et empreintes) pour obtenir leur permis d'études et leur visa. Celles-ci demeurent valides pour une durée de 10 ans. Les frais sont de 85 \$ CAN et peuvent être payés directement avec la demande du permis d'études.

Selon les pays où vous avez résidé dans la dernière année, vérifiez si vous devrez [passer un examen médical](#). Si vous êtes concerné, vous recevrez des instructions de la part d'IRCC et aurez 30 jours pour passer l'examen. Les résultats seront envoyés directement par le médecin désigné à Immigration Canada et les résultats demeureront valides pour une durée de 12 mois.

5. Visa de résident temporaire (VRT) ou Autorisation de voyage électronique (AVE)

Selon votre pays de citoyenneté, vous pourriez avoir besoin d'un [visa de résident temporaire](#) pour entrer au Canada. Le VRT vous sera émis avec le permis d'études, pour la même durée de validité. Une fois votre demande de permis approuvée, le Bureau des visas vous invitera à leur faire parvenir votre passeport, dans lequel ils apposeront le visa.

Si vous êtes dispensé de visa, vous voyagerez au Canada avec une [AVE](#). Vous la recevrez automatiquement et sans frais additionnels avec votre permis d'études. Sa durée sera de 5 ans ou jusqu'à l'expiration de votre passeport.

6. Quand arriver sur le territoire?

Planifiez votre arrivée au minimum 5 jours avant le début de la session afin de faciliter votre installation à Montréal, d'assister aux activités d'accueil et de finaliser votre inscription.

Si vous souhaitez arriver plus tôt, il n'y a pas de délai prescrit par l'immigration. Vous pouvez choisir d'arriver quelques semaines avant. Toutefois, si vous décidez d'arriver plusieurs mois avant le début officiel de votre session, et sans preuve d'inscription à vos cours, l'agent des services frontaliers pourrait douter de vos intentions et vous refuser l'entrée sur le territoire. Vous ne serez pas autorisé à travailler en attendant le début de votre programme, et vous devrez vous doter d'une assurance maladie et hospitalisation privée pour vous couvrir durant cette période.

ATTENTION : Il est strictement déconseillé de venir au Canada avant d'avoir obtenu l'ensemble de vos documents d'immigration. Vous pourriez avoir une mesure de renvoi immédiate, et ce, peu importe votre nationalité.

Report d'admission

L'ÉTS permet aux étudiantes et étudiants de reporter jusqu'à 2 fois leur admission, pour un maximum de 3 sessions. Le report d'admission ne se fait pas automatiquement. Si vous devez ou souhaitez reporter votre admission, il est possible de faire une demande de report sur le [portail Omnivox](#). C'est aussi sur Omnivox que vous aurez accès à votre nouvelle lettre d'admission dès que la demande sera traitée. En raison du volume élevé de demandes, le délai de traitement peut être de plusieurs jours. Merci de faire votre report de session avant le début de la session prévue, afin que l'ÉTS ne vous considère pas en désistement.

Pour connaître l'impact d'un report sur la validité de vos documents d'immigration, consultez le [lien suivant](#).